

Commissie voor Economie,
Consumentenbescherming en
Digitalisering

van

DINSDAG 6 OKTOBER 2026

Voormiddag

Commission de l'Économie, de la
Protection des consommateurs et de
la Digitalisation

du

MARDI 6 OCTOBRE 2026

Matin

La réunion publique de commission est ouverte à 11 h 05 et présidée par M. Roberto D'Amico.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 11.05 uur en voorgezeten door de heer Roberto D'Amico.

Les textes figurant en italique dans le Compte rendu intégral n'ont pas été prononcés et sont la reproduction exacte des textes déposés par les auteurs.

De teksten die cursief zijn opgenomen in het Integraal Verslag werden niet uitgesproken en steunen uitsluitend op de tekst die de spreker heeft ingediend.

01 Actualiteitsdebat over de bescherming van minderjarigen op sociale media en toegevoegde vragen van

- Funda Oru aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Europese app voor leeftijdsverificatie" (56017194C)
- Sandro Di Nunzio aan Maxime Prévot (VEM Buitenlandse Zaken, Europese Zaken en Ontwikkelingssamenwerking) over "Het Europese ban op sociale media voor jongeren" (56018105C)
- François De Smet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Europese maatregelen voor de bescherming van minderjarigen op sociale media" (56018140C)
- Marie Meunier aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De schikking tussen de VS en Meta m.b.t. een tijdslimiet voor het gebruik door jongeren" (56018370C)
- Patrick Prévot aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De leeftijdsverificatie bij de nieuwe ChatGPT-versie voor jongeren" (56018376C)
- Florence Reuter aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over

"Het standpunt inzake digitale meerderjarigheid dat België in het Europese debat zal innemen" (56018660C)

- Sandro Di Nunzio aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het Europese socialemediaverbod voor minderjarigen" (56019134C)

- Marie Meunier aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Europese plannen om social media te verbieden voor min 13-jarigen" (56019730C)

- Leentje Grillaert aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Europese aanpak van sociale media en de bescherming van kinderen" (56019731C)

- Claire Hugon Lecharlier aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De bescherming van minderjarigen op social media" (56019737C)

[01] Débat d'actualité sur la protection des mineurs sur les réseaux sociaux et questions jointes de
- Funda Oru à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'application européenne de vérification de l'âge" (56017194C)

- Sandro Di Nunzio à Maxime Prévot (VPM Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement) sur "L'interdiction européenne des réseaux sociaux pour les jeunes" (56018105C)

- François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La protection européenne des mineurs sur les réseaux sociaux" (56018140C)

- Marie Meunier à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'accord entre les USA et Meta pour limiter le temps d'utilisation des mineurs" (56018370C)

- Patrick Prévot à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La vérification de l'âge du nouveau ChatGPT pour adolescents" (56018376C)

- Florence Reuter à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La position que défendra la Belgique sur la majorité numérique européenne" (56018660C)

- Sandro Di Nunzio à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'interdiction européenne des réseaux sociaux aux mineurs" (56019134C)

- Marie Meunier à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le projet européen d'interdiction des réseaux sociaux pour les moins de 13 ans" (56019730C)

- Leentje Grillaert à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'approche européenne des réseaux sociaux et la protection des enfants" (56019731C)

- Claire Hugon Lecharlier à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La protection des mineurs sur les réseaux sociaux" (56019737C)

[01.01] Funda Oru (Vooruit): Mevrouw de minister, collega's, ik heb mijn vraag over de Europese leeftijdsverificatie-app ingediend naar aanleiding van de bekendmaking door de Europese Commissie in april dat een Europese applicatie voor leeftijdsverificatie technisch klaar is. Met die toepassing zouden internetgebruikers hun leeftijd kunnen bewijzen, wanneer ze tot onlineplatformen of websites met potentieel schadelijke inhoud toegang willen krijgen. Volgens de Europese Commissie is de technologie gebruiksvriendelijk, wordt de privacy gerespecteerd en biedt de toepassing voor lidstaten een gemeenschappelijke oplossing om minderjarigen beter tegen schadelijke online-inhoud te beschermen.

Ook in ons land groeit de bezorgdheid over de impact van sociale media en andere onlineplatformen op kinderen en jongeren. Dat vandaag zoveel fracties vragen stellen over jongeren en minderjarigen die sociale media gebruiken, toont aan dat het debat ook hier breed leeft.

Het Europees debat is de voorbije maanden verder geëvolueerd. Vandaar mijn vragen over de

Europese app voor leeftijdsverificatie, zoals u die hebt aangekondigd.

Ten eerste, heeft België al beslist om van de Europese leeftijdsverificatie-app gebruik te maken?

Ten tweede, welke federale diensten zijn betrokken bij de uitrol ervan? Welke timing wordt vooropgesteld?

Ten derde, voor welke onlinediensten of -platformen acht u het gebruik van leeftijdsverificatie prioritair? Hebt u al overleg gepleegd met de socialemediaplatformen over de implementatie van die technologie?

Ten vierde, op welke manier zal worden gecontroleerd of platformen de leeftijdsverificatie daadwerkelijk correct toepassen?

Ten vijfde, verwacht u dat die technologie een meerwaarde kan betekenen voor de bescherming van minderjarigen tegen schadelijke onlinecontent, zoals pornografie, zelfbeschadiging, suïcidale content of grooming?

Ten zesde, zijn er vandaag nog juridische, technische of praktische hindernissen die een snelle invoering in België bemoeilijken?

01.02 Sandro Di Nunzio (Anders.): Mevrouw de minister, ik denk dat we samen één frustratie of probleem vaststellen en delen: met name dat het doelloos scrollen op sociale media een probleem en een uitdaging is, niet alleen voor jongeren, maar ook voor ons als volwassenen. Ik denk dat we er allemaal wel mee te maken krijgen en weten wat voor probleem dat is. Ik ben zelf vader van drie jonge kinderen en word er zelf ook mee geconfronteerd. Het is dus een frustratie voor iedere ouder.

De algoritmes, die verslavend werken, zijn het probleem, want men probeert mensen altijd naar die sociale media te trekken. Voor bedrijven zoals Meta is dat het verdienmodel. Daar zit volgens ons het grote probleem.

In die zin ben ik al blij, samen met mijn fractie, dat er al een verbod is op het gebruik van smartphones op scholen. Dat is een goede maatregel, zodat kinderen effectief de focus kunnen houden op school en bezig kunnen zijn met wat ze moeten doen, en niet met hun smartphone op de sociale media, waar men naartoe wordt gezogen.

Nu is er sprake van een verbod voor jongeren onder 15 of onder 16 jaar, al naargelang. Onder andere Conner Rousseau, de voorzitter van Vooruit, pleitte onlangs in de *De Afspraak* voor een totaalverbod op sociale media onder de 15 of 16 jaar. Hij werd daar serieus op de korrel genomen en onder de mat werd geveegd door een experte die daar aanwezig was. Zij zei bij elke bewering die hij deed dat daarvoor geen wetenschappelijke evidentie was en dat het populistische statements waren.

Ik heb u in het verleden horen zeggen dat u eigenlijk ook op de lijn zit om een verbod in te voeren. De Europese Unie heeft klaarblijkelijk nu met de EU Kids Act ook in de richting gewezen om dat mogelijk te maken.

Persoonlijk kan ik niet echt goed meer volgen. Ik zit ook niet op die lijn. Minister Vandenbroucke heeft bij de Hoge Gezondheidsraad immers een advies besteld, waarvan het resultaat op 4 december 2025 werd gepubliceerd. In dat advies is men eigenlijk duidelijk: daar pleit men tegen een totaalverbod voor het gebruik van sociale media door jongeren. Men gaat eerder voor een gefaseerde pedagogische aanpak dan voor een totaalverbod.

Ook Vlaams minister Cielte Van Achter vindt een totaalverbod onder een bepaalde leeftijd geen goed idee.

Wat is dus het standpunt van de regering en van ons land in dat Europese debat? We horen immers dat de meningen minstens verdeeld zijn naargelang de overheid of het gewest waarmee we spreken, zijnde Vlaanderen in dit geval. Als een N-VA-minister in Vlaanderen die mening heeft, vraag ik mij af wat dan de positie van de N-VA in de federale regering is. Kunt u daar duidelijkheid over verschaffen? Wat is de positie?

Ten tweede, aan welk voorstel werkt u dan? U hebt immers aangegeven dat u met het dossier aan de slag zou gaan en dat u van mening bent dat de regering daarvan werk moet maken. Wat houdt dat juist in? Waarmee komt u naar voren?

Wat ook zeker een belangrijk punt is voor onze partij, is het vraagstuk van de privacy. Als we het mogelijk moeten maken om te controleren op welke leeftijd iemand sociale media gebruikt, is er een soort verificatie- of identificatiesysteem nodig. Dat vinden we zeer verregaand, met implicaties voor iedereen die op het internet gaat. Internetgebruik kan tegenwoordig bijna niet meer zonder sociale media. Identificatie wordt dus bijna de facto de standaard.

Hebt u geanalyseerd welke datarisico's dat met zich brengt en welke impact dat zal hebben op onze privacy? Ik hoop dat u daarover duidelijkheid kunt verschaffen.

Wat is vooral het standpunt van de regering, wetende dat u daar niet op één lijn zit? Wat zult u doen qua positie in Europa inzake het verbod op sociale media voor jongeren?

01.03 François De Smet (DéFI): *Dans un rapport adopté mardi 14 juillet par la commission de la culture et de l'éducation du Parlement européen, celui-ci affirme que l'environnement en ligne doit être régi par les principes de "respect de la vie privée dès la conception" et de "sécurité par défaut", d'une conception adaptée à l'âge des utilisateurs et de la transparence algorithmique.*

La commission demande l'interdiction des pratiques addictives les plus néfastes et recommande aux plateformes d'intégrer des mesures de protection fondées sur les risques dans leurs systèmes de recommandation.

Le rapport souligne également la nécessité d'une plus grande transparence concernant les systèmes algorithmiques des réseaux sociaux, car en effet l'opacité des algorithmes et la modération des contenus empêche les jeunes utilisateurs de comprendre pourquoi certains contenus sont recommandés, masqués ou supprimés, ce qui nuit délibérément à leur capacité à explorer les contenus en ligne.

Enfin, le rapport soutient l'introduction d'un "mode jeunesse" qui désactive la publicité ciblée et limite les fonctionnalités de conception addictives pour les mineurs.

Le rapport d'initiative sera soumis au vote du Parlement dans son ensemble lors de la session plénière du 14 au 17 septembre 2026,

Plusieurs États membres plaident pour une "majorité numérique" à 15 ou 16 ans.

La vérification de l'âge soulève par ailleurs des enjeux de protection des données (RGPD) et d'inclusion numérique, et croise les compétences de votre collègue de la Consommation. Vous vous êtes exprimée soulignant le manque d'ambition de ce rapport,

En conséquence, madame la ministre peut-elle me faire savoir: 1° en quoi ce rapport manque, selon vous, d'ambition, et la position officielle la que la Belgique défendra au Conseil sur la restriction d'âge et la majorité numérique? 2° les solutions de vérification de l'âge respectueuses de la vie privée (preuves d'âge anonymisées, portefeuille d'identité numérique européen) que la Belgique promeut? 3° l'articulation prévue entre l'initiative européenne, une éventuelle législation belge et la concertation avec les Communautés, compétentes en matière d'éducation aux médias ?

01.04 Marie Meunier (PS): Madame la ministre, le numérique expose les enfants à de vrais risques entre le harcèlement en ligne, l'exposition à des contenus violents, les troubles du sommeil ou alimentaires mais aussi les algorithmes qui sont conçus pour rendre addicts. Ces risques sont aujourd'hui largement documentés, mais internet permet aussi l'exercice de droits fondamentaux tels que le droit à l'information, la liberté d'expression, le droit à l'éducation, à la participation, aux loisirs, à la socialisation. Il faut une approche qui fasse tenir ensemble protection et droit à la participation.

Vous le savez, la Commission européenne a annoncé vouloir renforcer les règles et interdire les réseaux sociaux aux moins de 13 ans et de prévoir, entre 13 et 15 ans, des comptes encadrés et supervisés par les parents avec des fonctionnalités limitées. Le futur EU KIDS Act, comme il se nomme,

devrait également s'attaquer aux mécanismes addictifs des plateformes et imposer une vérification fiable de l'âge. On le sait en effet, rien n'est plus simple aujourd'hui que de mentir sur son âge pour se créer un compte. Il me semble surtout essentiel que la Belgique porte une position ambitieuse dans les discussions européennes. Les plateformes numériques aujourd'hui ne peuvent pas contribuer et on ne peut demander uniquement aux parents de responsabiliser et de protéger les enfants contre les effets néfastes que peuvent avoir les réseaux sociaux sur leur développement.

Madame la ministre, quelle est votre position sur la proposition de la Commission européenne d'interdire les réseaux sociaux aux moins de 13 ans et de prévoir des comptes encadrés entre 13 et 15 ans? Existe-t-il un consensus au sein de votre gouvernement à ce sujet? Sinon, quels sont les points de désaccord? Quelle position la Belgique entend-elle défendre dans les discussions entre États membres et le futur EU KIDS Act?

Maintenant qu'il existe une initiative européenne, que devient votre avant-projet de loi au niveau fédéral? Allez-vous l'accélérer? Comment envisagez-vous concrètement la mise en œuvre d'une éventuelle législation européenne en Belgique, notamment en matière de vérification de l'âge? Dans ce cadre, quelles garanties comptez-vous prendre pour protéger la vie privée et les libertés fondamentales des enfants?

01.05 Patrick Prévot (PS): *Madame la ministre,*

OpenAI a annoncé au cours de l'été le déploiement au sein de l'UE d'une version de ChatGPT destinée aux adolescents de 13 à 17 ans. Ce dispositif repose notamment sur une détection automatisée de l'âge par la voie des informations personnelles du compte et/ou la détection de certains comportements et ce, dans l'objectif d'offrir un environnement sécurisé pour les mineurs.

Cette annonce suscite plusieurs interrogations au regard de vos diverses annonces ces derniers mois.

Madame la ministre,

Le 15 avril dernier, au sein de cette commission, vous affirmiez, je cite: "confier à des acteurs, dont le modèle économique repose sur la collecte et la monétisation des données, la responsabilité de certifier l'âge des utilisateurs pose un problème structurel et évidemment un risque pour la vie privée". Depuis le 15 avril, de multiples plateformes ont créé leur propre système de vérification de l'âge (Meta, YouTube, Roblox notamment): comment accueillez-vous cette extension à ChatGPT? Estimez-vous que le recours à une estimation algorithmique de l'âge soit compatible avec les exigences européennes en matière de protection des données? L'approche belge qui repose, je vous cite une nouvelle fois, "sur le principe de séparer strictement l'authentification et les plateformes" est-elle mise en échec par cette multiplication d'autogestion de la problématique par les plateformes elles-mêmes? Nous savons par ailleurs que la ministre flamande des Médias souhaite contraindre les plateformes telles que TikTok et Snapchat à instaurer un contrôle de l'âge des utilisateurs. Le 7 juillet cette fois, concernant votre projet de loi relatif à la vérification de l'âge en ligne, vous me communiquiez que votre objectif était de présenter "une note d'orientation au gouvernement avant le 21 juillet" puis, sur cette base, de consulter la Commission européenne et les entités fédérées: pourriez-vous nous communiquer comment avance ce dossier?

Je vous remercie pour vos réponses.

01.06 Leentje Grillaert (cd&v): *Mijnheer de voorzitter, veel commissieleden hebben al aangegeven dat er bij alle ouders en bij iedereen die te maken heeft met kinderen die sociale netwerken gebruiken, grote bezorgdheid bestaat.*

Collega's, ik heb drie kinderen van 18, 17 en 9 jaar. Mijn twee oudste kinderen beginnen me er al op te wijzen dat ik bij de jongste moet opletten, dat de situatie niet langer houdbaar is en dat er regels moeten komen. Ik vraag me dan af of de situatie op zo'n korte tijd al zo sterk geëvolueerd is. Ik vrees van wel. We zien een zeer sterke evolutie en de content die kinderen te zien krijgen, is ongelooflijk en in sommige gevallen echt gevaarlijk. Soms heb ik zelfs het gevoel dat de situatie, zoals ik al zei, nog verder verslechtert.

In die zin is ons standpunt al duidelijk naar voren gebracht. Mijn collega Franky Demon heeft dat ook

aangegeven bij een plenaire vraag: we willen evolueren naar een verbod. Uiteraard is er vandaag ook de EU Kids Act, waarin een aantal zaken worden uitgewerkt. Er wordt een onderscheid gemaakt tussen kinderen van 13 tot 15 jaar en kinderen vanaf 15 jaar. Gezien de verschillende standpunten vraag ik me uiteraard af welk standpunt u, mevrouw de minister, zult innemen. Ik kijk uit naar uw antwoord.

Le **président**: Mme Reuter étant absente, sa question sera considéré comme ayant reçu une réponse.

01.07 Claire Hugon Lecharlier (Ecolo-Groen): Madame la ministre, le 16 septembre dernier, la présidente de la Commission européenne a annoncé son intention de mettre en place une interdiction des réseaux sociaux pour les mineurs de moins de 13 ans et les comptes personnels non encadrés pour les mineurs de moins de 15 ans. Vous travaillez également sur un projet de loi visant à réguler l'accès aux réseaux sociaux en fonction de l'âge.

Je pense qu'ici, tout le monde se rejoint sur l'idée qu'il faut protéger les mineurs des propos haineux, sexistes, des contenus inappropriés, du harcèlement et des violences en ligne. De nombreuses études montrent les effets nocifs d'une utilisation excessive des réseaux sociaux. De plus, il est évident que les jeunes présentent, à cet égard, des vulnérabilités particulières.

Cela étant, ces préoccupations peuvent également s'appliquer à d'autres personnes en situation de vulnérabilité. Je pense notamment à certaines personnes âgées moins aguerries aux usages numériques ou encore à des groupes davantage exposés aux contenus haineux. En réalité, l'ensemble des utilisateurs des réseaux sociaux devrait donc pouvoir bénéficier d'un environnement numérique sécurisé.

La question est de savoir si les initiatives évoquées, fondées sur un accès conditionné par l'âge, sont souhaitables et efficaces dans un but de protection. Une interdiction totale des réseaux sociaux a également pour conséquence de priver les mineurs de la possibilité d'exercer certains de leurs droits en ligne. Il faut aussi garder à l'esprit que les géants des réseaux sociaux eux-mêmes se montrent favorables à des interdictions fondées sur l'âge, parce qu'ils y voient un intérêt en matière de collecte de données.

Le modèle économique de certaines plateformes numériques repose en effet sur des mécanismes d'addiction: des algorithmes conçus pour capter l'attention, retenir les utilisateurs le plus longtemps possible, collecter leurs données, affiner le profilage et multiplier les informations.

Madame la ministre, comment réagissez-vous à l'annonce de la Commission européenne et comment entendez-vous articuler votre projet de loi avec cette initiative? Des études montrent que, dans les pays ayant instauré un filtrage fondé sur l'âge, les contournements sont très répandus et que ces dispositifs ont très peu d'efficacité. Comment comptez-vous éviter cela en Belgique? Comment prenez-vous en compte les inquiétudes liées à d'autres groupes vulnérables que les mineurs ainsi que celles relatives à la collecte des données personnelles?

Comment pouvons-nous nous assurer qu'un filtrage fondé sur l'âge n'aura pas pour conséquence l'exclusion de personnes en situation de fracture numérique ou de personnes ne disposant pas de papiers ou des moyens nécessaires pour s'identifier? Enfin, que comptez-vous faire afin de renforcer l'application des dispositions de protection déjà existantes, notamment dans le cadre du Digital Services Act, afin de réguler non pas l'accès aux plateformes, mais les plateformes elles-mêmes ?

01.08 Vanessa Matz, ministre: Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie. Je pense qu'il y a évidemment un certain nombre d'éclaircissements, ne fût-ce que juridiques, à vous apporter au vu de vos questions, notamment en ce qui concerne la poursuite de mon projet de loi. Vos questions portent toutes sur la protection des mineurs sur les réseaux sociaux. Comme vous le savez, le contexte a fortement évolué ces dernières semaines. Je vais donc y répondre de manière globale en retraçant les dernières annonces et évolutions.

D'abord, s'agissant du rapport du groupe de travail européen, celui-ci a été adopté en juillet dernier.

Ik steun deze brede aanpak. Ik vind het dan ook belangrijk dat ouders goed worden geholpen en dat er aandacht is voor bewustmaking en media-opvoeding.

Deze maatregelen zijn een bevoegdheid van de deelstaten. Ze zijn nodig en zijn een aanvulling op de wettelijke maatregelen.

Le rapport insiste sur des mécanismes de vérification d'âge fiables, difficiles à contourner et respectueux de la vie privée, ce qui est pleinement en ligne avec la proposition que je porte. Toutefois, ce rapport manquait d'ambition quant à la fixation d'un âge d'accès. J'avais donc invité la Commission à formuler une proposition claire et ambitieuse. C'est cette ambition que la Commission a affichée le 17 septembre dernier en présentant le KIDS Act. Je me réjouis évidemment de cette proposition. Elle rejoint ce que je défends depuis des mois, c'est-à-dire fixer à 15 ans l'âge pour ouvrir un compte autonome sur les réseaux sociaux, imposer une vérification fiable de l'âge et obliger les plateformes à mieux protéger les jeunes. Elle intègre également les plateformes de jeux vidéo, les boutiques d'applications et les *chatbots* IA.

De leeftijdscontrole die wordt voorgesteld, is belangrijk. Vandaag kan een kind deze regels gewoon omzeilen door een valse geboortedatum in te vullen. Verschillende vragen gaan over hoe deze leeftijdscontrole zal werken.

La proposition européenne est précise à ce sujet. Les plateformes devront vérifier l'âge des nouveaux comptes, mais aussi des comptes existants dans les six mois suivant l'entrée en vigueur du texte, en s'appuyant sur des solutions certifiées. Chaque État membre devra offrir au moins un moyen gratuit de vérification.

En Belgique, nous travaillons au développement de ce service au sein de myGov.be, mais nous n'excluons pas d'autres services qui respecteraient les critères fixés. Le système utilisé est celui de la preuve à divulgation nulle de connaissance (ou *zero-knowledge-proof*). Les plateformes ne recevront qu'une confirmation binaire (oui ou non), sans jamais accéder à l'identité ou à d'autres données personnelles. C'est ainsi que nous concilions la vérification de l'âge avec le droit à la vie privée et le RgPD. Pour les comptes existants, aucune vérification ne sera requise si la plateforme peut établir avec un haut degré de confiance que l'utilisateur est majeur, par exemple via la date de création du compte ou des informations de carte bancaire.

Cette proposition renverse aussi la charge de la preuve. Les très grandes plateformes devront démontrer, avant que leurs services soient accessibles aux enfants, qu'ils sont conçus pour leur sécurité au moyen d'un rapport préalable vérifié par des auditeurs indépendants.

Je serai attentive aux fonctionnalités des mini-comptes prévus entre 13 et 15 ans avec l'accord des parents. Par exemple, les restrictions sur les contacts, les recommandations et le temps d'utilisation devront protéger réellement les enfants sans faire reposer leur sécurité sur la seule vigilance des familles.

Concernant les prochaines étapes, la proposition fait actuellement l'objet d'une analyse approfondie avec les administrations compétentes. Elle a été présentée en Comité des représentants permanents (COREPER) le 23 septembre, puis en groupe de travail le 2 octobre.

Je tiens à préciser qu'il s'agit d'un règlement européen, lequel s'impose donc à nous. Dès lors, mon projet de loi est suspendu le temps qu'un texte fasse l'objet d'un consensus. Il entrera en application directement dans notre droit. Il n'y aura pas de transposition de ce texte par la Belgique. Notre marge de manœuvre réside pour l'instant dans la négociation.

De gesprekken met de lidstaten starten begin oktober. Daarna kan er in de tweede helft van november een debat met de minister komen. België zal hier actief aan deelnemen.

Pour l'heure, je parle évidemment en mon nom, car les discussions intra belges sont en cours, y compris avec les entités fédérées compétentes en matière d'éducation aux médias. Je ne peux donc pas vous annoncer aujourd'hui de position belge uniforme et définitive. Je pense que vous avez compris quelle était la mienne. De mon côté, j'ai toujours été claire: je défends une limite d'âge à quinze ans pour accéder aux réseaux sociaux de manière autonome et je veillerai à ce que ce niveau d'ambition soit tenu dans les négociations européennes.

Concernant l'articulation avec les législations nationales, le cadre réglementaire européen donne

priorité à un règlement harmonisé. À ma connaissance, les projets en cours au Danemark, en France, en Grèce, en Italie, en Autriche et en Flandre ont été suspendus à la suite de l'annonce de la Commission. La priorité est réservée aux discussions européennes. En cas d'échec, nous poursuivrons l'examen des propositions à l'échelle nationale.

Tot slot wil ik op federaal niveau werk maken van een onderwerp waar Europa nog niets rond doet. Het gaat over de controle van onlineaccounts, vooral in het kader van cyberpesten.

Une première proposition a été discutée en intercabinets et fait actuellement l'objet d'une consultation d'experts. Je souhaite poursuivre le travail sur cette proposition à l'échelle nationale, car la santé et la sécurité des utilisateurs doivent enfin passer avant les intérêts des plateformes. Je vous remercie de votre attention.

01.09 Funda Oru (Vooruit): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik kom nog even terug op de discussie over de precieze leeftijdsgrens en de beste werkwijze. Ik heb begrip voor die vragen, maar alle experts zijn het erover eens dat sociale media een negatieve impact hebben op onze kinderen en onze jongeren. Vraag het aan ouders, grootouders, leerkrachten en iedereen die met kinderen in contact komt en ze mee opvoedt. Overal waar ik kom, word ik daarop aangesproken en wordt mij gevraagd om daar iets aan te doen. Men maakt zich zorgen over wat kinderen online te zien krijgen en vooral ook over het verslavend karakter van sociale media.

Elk kind gaat daar op een andere manier mee om en natuurlijk moeten ouders de verantwoordelijkheid die ze ter zake hebben, nemen, maar wat verwachten we vandaag precies van ouders? We verwachten dat ze werken, hun kinderen naar school brengen, zorgen voor het huishouden, helpen met het huiswerk en daarnaast ook 24 uur over de schouder van hun kind kijken naar de beelden die zij voorgeschoteld krijgen. Dat is onhaalbaar voor een gezin. Ik dring er dus op aan dat u oog hebt voor de reële bezorgdheden over de negatieve impact.

Vooruit heeft een voorstel in verband met een verbod op sociale media ingediend. Een verbod is één stap, maar het is geen wonderoplossing. We moeten dus ook verder bekijken hoe we de socialemediabedrijven voor hun verantwoordelijkheid kunnen stellen. Zij verdienen daaraan ten koste van onze kinderen. Dat moet een halt worden toegeroepen en ik ben blij dat Europa stappen zet en ook België daar werk van maakt.

01.10 Sandro Di Nunzio (Anders.): Mevrouw de minister, dank u wel voor uw antwoorden. Ik begrijp dat het nog *work in progress* is en dat nog niet echt helder is hoe het regelgevend kader er zal uitzien. Ook de positie van ons land en van de andere bestuursentiteiten is nog niet echt duidelijk; u hebt uw persoonlijke positie uiteengezet.

Ik herhaal alvast het standpunt van Anders.. Mijn partij is tegen een totaalverbod en ik zal u uitleggen waarom. Zoals ook het Franse Grondwettelijk al oordeelde, is een totaalverbod disproportioneel en niet effectief en zijn er betere en haalbare maatregelen dan een totaalverbod om de doelstelling te bereiken.

Wat willen we immers bereiken? We willen de schadelijke effecten van verslavende algoritmes op jongeren en volwassenen proberen in te dijken. Een totaalverbod is daarop niet het antwoord. Onder andere in *De Afspraak* onderstreepte de expert dat jongeren die op sociale media actief zijn, het over het algemeen beter stellen en in het echte leven mee sociale contacten hebben. Bovendien halen jongeren die stap voor stap actief worden op sociale media, daar ook hun eerste informatie. Sociale media zijn er en ze zullen er blijven. We moeten er vooral voor zorgen dat we jongeren ermee leren omgaan.

Het is niet proportioneel om dan een systeem te installeren waarin onze privacy nog eens op de helling wordt gezet, want we zullen ons allemaal moeten identificeren als we op sociale media gaan. In Australië leert de praktijk dat 85 % van de jongeren, voor wie het verbod bedoeld is, toch zijn weg vindt. Jongeren kunnen bijvoorbeeld mekaar ontmoeten via de chatrooms in bepaalde spelletjes. U kunt geen proportionele maatregelen nemen die dat verhelpen. Stop dus de betutteling, stop met overreguleren. Dat gaat ons nergens toe leiden. Het zorgt alleen maar voor extra last en u moet weten waar u mee bezig bent.

01.11 François De Smet (DéFI): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. Nous partageons vos préoccupations. La protection des mineurs nous semble prioritaire. La vérification d'âge, contrairement à ce que certains nous disent, nous semble tout à fait techniquement possible. Je crois que la limitation à un certain âge va dans le sens de l'histoire, pas juste pour protéger les jeunes d'ailleurs, mais en assumant qu'il s'agit aussi de les déconnecter, de protéger la manière dont une existence se fait, de créer des liens dans le monde réel et pas seulement dans le monde virtuel. Je crois que c'est un enjeu assez large de psychologie et même de civilisation.

J'ai une seule vraie inquiétude. Vous renvoyez à un processus européen qui est lent et qui ne garantit pas le succès. Il faudra voir, si cela ne marche pas, à quel moment les États membres et donc la Belgique pourront se doter de leur propre législation. Avez-vous à l'esprit une deadline, une échéance précise où on pourra acter ce constat, sachant que théoriquement, les législatures européennes et fédérales sont relativement alignées?

01.12 Vanessa Matz, ministre: Dans six mois.

01.13 Marie Meunier (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses et pour toutes ces indications. J'entends que le travail que vous avez entamé sera suspendu durant la phase de travail dans le cadre de la réglementation européenne. Je pense, madame la ministre, qu'il serait quand même pertinent de pouvoir continuer ce travail en parallèle. Je ne sais pas si c'est prévu ou si vous allez le suspendre. En tout cas, le danger en ligne, lui, il n'attendra pas une réglementation européenne. Donc, si à un moment donné, vous vous rendez compte que c'est trop lent, qu'il faut une réaction plus rapide et que vous disposez déjà d'une base sur laquelle légiférer, il serait alors intéressant de pouvoir avancer.

J'entends votre position personnelle sur l'interdiction en tant que telle. Nous avons pu rencontrer le Délégué général aux droits de l'enfant qui n'est pas d'accord avec la pure et simple interdiction. Je trouvais son avis intéressant parce que cela m'a personnellement fait réfléchir. En effet, j'avais une position similaire à la vôtre, à savoir une interdiction pure et simple pour les mineurs. Après discussion, on a quand même pu se rendre compte que pour toute une série d'enfants, ces plateformes en ligne constituent finalement une certaine liberté, une certaine sociabilisation. Je pense qu'il faut vraiment trouver un juste milieu. Je ne suis pas certaine que l'Europe puisse le trouver, étant donné l'amplitude et le nombre de pays concernés qui sont autour de la table.

C'est pourquoi je pense qu'il serait pertinent d'avancer en parallèle dans un cadre européen tout en développant une approche qui tienne compte des spécificités belges. Une telle démarche aurait tout son sens. À mon niveau de députée, je ne peux donc que vous encourager à poursuivre ce travail parallèlement aux discussions européennes, tout en intégrant une spécificité adaptée aux enfants de notre pays.

01.14 Patrick Prévot (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre longue réponse, qui a au moins le mérite d'apporter toute une série de clarifications sur ce dossier éminemment important.

Il est éminemment important parce qu'il touche évidemment directement aux mineurs. S'il fallait une preuve supplémentaire qu'il s'agit d'un dossier sensible, c'est que, jusqu'à présent, personne n'a réellement trouvé la solution ni réussi à s'y attaquer efficacement. Je vous reconnais en tout cas le mérite de vouloir faire avancer ce dossier. Il s'agit en effet d'un sujet complexe. Je pense toutefois qu'au-delà d'une position politique, nous sommes ici confrontés à un véritable enjeu de société.

La question est de savoir comment, demain – et même dès aujourd'hui si possible –, nous pouvons reconnecter nos jeunes, nos mineurs, avec la réalité; comment nous pouvons faire en sorte qu'ils puissent également s'émanciper dans ce monde réel et se déconnecter régulièrement des réseaux sociaux et autres plateformes qui ne constituent pas la vraie vie. Même si nous savons que, dans certains cas, ces espaces peuvent constituer un refuge pour certains d'entre eux.

Dès lors, sur la base de ce que vous avez pu nous expliquer, votre position est limpide. J'attendrai évidemment la position intra belge. Je reviendrai alors vers vous afin que nous puissions poursuivre ce débat et continuer à échanger sur ces questions. J'espère en tout cas que la position intra belge sera similaire à la vôtre.

01.15 Leentje Grillaert (cd&v): Mevrouw de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Uiteraard zult u in ons een partner vinden om naar dat verbod te evolueren. Sociale media zijn nu eenmaal verslavend en er bestaat slechte content. Laten we evenmin vergeten dat het brein van pubers in volle ontwikkeling is. De impact van sociale media is navenant en heel slecht voor hun ontwikkeling. De vermindering van focus en concentratie bij onze pubers en tieners is gecorreleerd aan de sociale media.

Natuurlijk leggen we daarbij heel veel verantwoordelijkheid bij de ouders en de kinderen zelf. Wij moeten – u beseft dat - ook onze verantwoordelijkheid nemen en wij mogen de grote techbedrijven zeker niet ontzien. Die bedrijven moeten worden meegenomen in het bad. Daar pleiten we alleszins voor.

De heer Di Nunzio en zijn partij zijn tegen een verbod. Op dit moment moeten wij echter kiezen voor een oplossing die direct effect heeft. Er kunnen zeker nog andere maatregelen worden genomen, daarvan ben ik ook overtuigd. We moeten evenwel nu meteen optreden en ik hoop dat u aan de kart duwt, zodat we op Europees niveau op heel korte termijn – het maken van wetgeving neemt daar vaak heel wat tijd in beslag – vooruitgang maken met een verbod.

01.16 Claire Hugon Lecharlier (Ecolo-Groen): Madame la ministre, je vous remercie pour les réponses et les clarifications que vous nous avez apportées. Je ne suis pas encore pleinement rassurée quant à la question de l'accessibilité universelle, au vu des solutions technologiques annoncées pour l'identification. Je vous demande dès lors d'être particulièrement attentive à ce point, auquel vous êtes sensible.

Mon message principal consiste à dire que les jeunes sont des citoyens à part entière. Ils ont des choses à dire, souhaitent participer aux discussions, s'informer et exprimer leur opinion. Cela est vrai lorsqu'ils manifestent dans la rue ou devant leurs écoles, mais cela s'applique tout autant en ligne. Ils ont le droit de le faire et doivent pouvoir le faire en sécurité partout.

L'environnement numérique n'est pas à côté de la vie réelle; il fait partie intégrante du quotidien de nombreux jeunes, et l'exercice de leurs droits démocratiques passe également par les réseaux sociaux. On ne protège pas les jeunes en les privant simplement d'un espace d'expression et en les excluant de lieux où la démocratie peut aussi se déployer.

À cet égard, des acteurs de la protection des droits de l'enfant et des droits humains sont inquiets face à l'idée d'une interdiction qui écarterait simplement les jeunes d'un environnement jugé dangereux pour eux. En France, le Conseil constitutionnel a d'ailleurs considéré qu'une interdiction d'accès était disproportionnée, au motif qu'elle ne distinguait pas suffisamment les services selon leurs risques réels et qu'elle encadrait insuffisamment les modalités de vérification de l'âge.

Concernant l'efficacité d'une telle mesure, le taux de contournement de l'interdiction australienne s'avère gigantesque. J'ai moi-même séjourné, voici une dizaine d'années, dans un pays où Facebook était interdit. Dans les douze heures suivant mon arrivée, on m'avait expliqué comment contourner cette restriction. Vous semblez confiante dans le fait que la solution présentée ici sera plus fiable, mais cela reste à vérifier.

Enfin, j'estime qu'il faut écouter les jeunes sur les mesures de protection qui les concernent. Samedi dernier, quelques collègues et moi-même avons eu la chance d'accueillir des enfants âgés de 8 à 12 ans. Nous avons précisément débattu de cette question. Aucun d'entre eux ne souscrit évidemment à une interdiction totale. En revanche, ils ont formulé des réflexions très intéressantes, soulignant notamment la nécessité d'un accompagnement progressif pour que les jeunes puissent être à l'aise et utiliser ces outils en toute sécurité.

Il convient donc de les accompagner dans leur utilisation des réseaux sociaux en les y associant, en assurant l'égalité d'accès, et en imposant des normes de *safety by design*. Il est temps de mettre un terme à l'économie de l'attention pour intégrer la sécurité au sein des plateformes. Il faut protéger les enfants dans l'environnement numérique en adaptant cet environnement à leurs besoins, et non en les excluant des espaces où ils peuvent s'exprimer.

Le **président**: Des membres souhaitent-ils se joindre au débat d'actualité? Je vois trois députés.

01.17 Meyrem Almaci (Ecolo-Groen): Mevrouw de minister, ik heb mij aangesloten bij het debat, omdat ik dossiers van big tech en maatschappelijke emancipatie opvolg. Het valt mij steeds meer op dat er heel snel een paniecreactie komt en we dan gebruikers willen reguleren, terwijl de grote oorzaak en de meest efficiënte oplossing het reguleren van de platformen is.

In Amerika was er een enorme rechtszaak, waarbij big tech werd verplicht om hun verslavende ontwerpen aan te pakken. Ik heb een zoon van 16 en een zoon van 19. Ik heb met hen deze debatten heel vaak gevoerd. Het is opmerkelijk hoe snel we de digital natives onderschatten. We denken dat ze hun weg niet zullen vinden, maar in Australië vindt 85 % gewoon een omweg. De vraag moet dus zijn hoe we een antwoord vinden dat proportioneel is en hun vrijheid niet te veel beperkt.

Hun scholen geven hen zelf opdrachten om op sociale media actief te zijn. Dat is vandaag in ons onderwijs het geval. Mijn kinderen krijgen een hele dag online les. Ze zien YouTube filmpjes, maar ervoor en erna krijgen ze vaak reclame van dat soort platformen voor opdrachten van school. Wij, niet-digital natives, gaan tegen die digital natives dan zeggen: jullie mogen daar niet meer actief op zijn. Wat denkt u dat er dan gaat gebeuren? Precies wat we in Australië hebben gezien. Het antwoord moet proportioneel en efficiënt zijn, zoals de EU Kids Act ontwikkeld is.

Wat ik opmerkelijk vind, is dat wat we niet aanvaarden op onze straten, namelijk dat daar gewoon alles kan en alles mag, op sociale media een realiteit is geworden. Die platformen zeggen: kom maar achter ons aan en dwing ons maar. Ik denk dat het debat daarover moet gaan. Ik denk dat die far west die is ontstaan en waar manipulatie is, waar phishing is, waar fraude is, waar gewone burgers en kwetsbare burgers vaak worden opgelicht, waar nude apps worden gepromoot, terwijl die in Europa al verboden zijn, waar kinderen dus digitaal worden ontkleed, veel harder moet worden aangepakt. Dit is een element daarvan, maar laten we alsjeblieft niet de fout maken om digital natives aan te pakken in plaats van de digital oligarchs en daarin door te slaan.

Dat is mijn oproep vandaag en dat is ook de reden waarom ik gekomen ben. De nadruk van Europa moet liggen op contentmoderatie, leeftijdsverificatie en fraudebestrijding, en vooral ook bij de straffen. Ik vind dat de EU Kids Act proportioneel en efficiënt is: onder 13 jaar onder begeleiding van ouders, tussen 13 en 15 goed gemodereerd en goed gecontroleerd, en boven 15 hebben ze hopelijk al geleerd hoe ze weerbaar moeten zijn.

Op dit moment, lieve vrienden, moeten we kijken naar hoe ons onderwijs met online lessen omgaat. De YouTube filmpjes die ze soms moeten bekijken om een bepaald onderwerp te bekijken, met de reclame ervoor en erna, dat is niet consequent. We ontszeggen een groep die veel beter in staat is om fake filmpjes te herkennen de toegang, terwijl zelfs volwassenen daarin verloren lopen.

Laat ons de ogen op de bal houden. Het is goed om de digital natives goed te begeleiden en weerbaar te maken. Ik ben het daar helemaal mee eens. Ik ben ook een moeder. Ik zie de schadelijke content ook. Pak dus alstublieft de digitale oligarchen aan.

Le **président**: Pouvez-vous conclure, madame Almaci? Je vous remercie. Je voudrais quand même rappeler qu'une réplique est censée durer deux minutes maximum.

01.18 Dieter Keuten (VB): Mijnheer de voorzitter, het gebeurt niet vaak, maar ik ben het voor 80 % eens met wat de twee laatste sprekers zeiden. We moeten ons richten op de platformen en op de algoritmes. Dat is de essentie. We moeten hier niet de discussie voeren over de vraag of we voor of tegen een verbod op sociale media zijn, want dat verbod zal nooit werken. Een verbod kan niet werken, men kan dat technisch via MyGov, via Itsme, via Europese technologie invoeren, maar jongeren zijn ongelooflijk inventief. Wij leren kinderen vanaf vijf of zes jaar programmeren via CoderDojo. Ik hoop dat u daarvan al gehoord hebt, mevrouw de minister.

Kinderen zijn ongelooflijk inventief in het omzeilen. Kinderen zijn gewoon veel beter en veel sneller met die technologie dan wij. Ik ben niet groot geworden met het internet, maar ik kende als kind de wachtwoorden van mijn ouders beter dan zichzelf. Ik kon online overal bij waar ik maar wilde. Kinderen zijn veel sneller met die technologie. Men kan een verbod uitvinden, men kan technologie uitvinden, maar kinderen zullen steeds in staat zijn om dat te omzeilen. Dat is de essentie van wat ik hier wil

zeggen.

We moeten ons dus richten op de platformen. We moeten een kader creëren en we moeten de platformen dwingen om hun technologie in te zetten om jongeren en kinderen te beschermen. Natuurlijk moeten we ook sensibiliseren en de algoritmes moeten transparanter worden.

Ik wil mijn laatste 20 seconden gebruiken om de collega's te wijzen op een interessant artikel dat ik het voorbije weekend las in *De Morgen*. Ik lees niet vaak gesubsidieerde media, maar er stond een interessant artikel van Katrin Swartenbroux in, die stelde dat we niet meer moeten spreken over sociale media, maar over parasociale media. In tegenstelling tot vroeger krijgt men voor elke minuut content die men van vrienden te zien krijgt, een kwartier reclamecontent van influencers en content die door AI is gegenereerd. De sociale media zijn dus helaas niet meer sociaal. We zien amper nog posts of inhoud, foto's van onze vrienden of familie. We zien eigenlijk alleen nog maar reclame en gegenereerde content. Laten we dus evolueren en de term sociale media verbannen.

01.19 Serge Hiligsmann (Les Engagés): Madame la ministre, Les Engagés soutiennent pleinement votre combat pour mieux protéger les mineurs sur les réseaux sociaux. Vous n'avez pas attendu que les instances européennes avancent sur ce dossier pour prendre vos responsabilités et, dès le début de votre mandat, vous avez inscrit cette question dans le débat public. Nous sommes donc satisfaits, et même très satisfaits, que l'Union européenne souhaite aujourd'hui avancer dans la même direction. Elle vous donne raison dans vos démarches et vos décisions, en particulier en ouvrant la voie à des outils indépendants de vérification de l'âge. C'est cette approche que nous défendons pleinement.

Nous devons aussi garantir une véritable vérification de l'âge au moyen de solutions d'authentification numériques et sécurisées, pour protéger les jeunes des dérives et des contenus malveillants auxquels ils peuvent malheureusement être confrontés sur les réseaux sociaux. Certes, la Commission européenne va vous freiner un peu, malheureusement, mais nous pouvons encore attendre quelques mois en profitant de ce moment pour peaufiner les outils à employer et, surtout, la pédagogie nécessaire pour une bonne utilisation de ces réseaux sociaux une fois que les jeunes auront le laissez-passer en main. Merci.

Le **président**: Le débat d'actualité est terminé. Nous passons aux questions jointes.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

02 Questions jointes de

- **François De Smet à Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le retard belge dans le déploiement du portefeuille d'identité numérique européen" (56017412C)

- **Patrick Prévot à Vanessa Matz** (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'état des lieux du portefeuille numérique belge" (56019736C)

02 Samengevoegde vragen van

- **François De Smet aan Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De Belgische achterstand in de uitrol van de Europese digitale identiteitsportefeuille" (56017412C)

- **Patrick Prévot aan Vanessa Matz** (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De stand van zaken betreffende de Belgische digitale portefeuille" (56019736C)

02.01 François De Smet (DéFI): Madame la ministre, un hebdomadaire économique a détaillé le retard pris par la Belgique dans le déploiement du portefeuille d'identité numérique européen, alors que l'échéance fixée par la réglementation européenne est prévue pour ce mois de novembre et que l'avant-projet de loi de transposition est toujours en attente d'adoption.

Le règlement européen 2024/1183 impose à chaque État membre de mettre à la disposition de ses citoyens un portefeuille d'identité numérique interopérable au niveau européen au plus tard à la fin de l'année 2026.

Dès lors, madame la ministre, quel est l'état d'avancement de l'avant-projet de loi de transposition? Si le dossier progresse favorablement, estimez-vous que le respect de l'échéance européenne de novembre 2026 reste réaliste? Quelles seraient les conséquences d'un éventuel retard pour la Belgique, notamment en ce qui concerne le risque de procédures d'infraction? Enfin, quels sont le budget et les ressources humaines alloués à ce projet au sein du SPF BOSA? Quel est le calendrier prévu entre la phase pilote et la généralisation du portefeuille à l'ensemble des citoyens?

Je vous remercie.

02.02 Patrick Prévot (PS): *Madame la ministre,*

La Commission européenne organisera les 29 et 30 octobre 2026 à Bruxelles l'"EUDI.WALLETS LAUNCHPAD 2.0".

Il s'agira de faire le point pour chaque État membre de l'avancement de son portefeuille numérique qui doit être mis à disposition de ses citoyens : carte d'identité, permis de conduire, diplôme, carte bancaire, etc.

L'objectif est que votre identité numérique soit reconnue dans tous les États membres. Imaginons que vous ouvriez un compte bancaire en France. Plutôt que d'envoyer une copie de votre carte d'identité et différents justificatifs, vous pourriez utiliser votre "wallet" belge pour transmettre les informations nécessaires à la banque française.

Madame la ministre, où en est le portefeuille numérique belge? Comment la Belgique se positionne-t-elle face aux autres États membres? Le système ne peut fonctionner que s'il est symétrique entre administrations publiques : des freins ont-ils été constatés? Si tel est le cas, des solutions sont-elles mises en œuvre? Que contiendra dans un premier temps le portefeuille numérique? Quel est l'objectif final et pour quel calendrier?

Je vous remercie pour vos réponses.

02.03 Vanessa Matz, ministre: Je suis désolée de m'être interrompue, monsieur De Smet, mais quand j'ai entendu certaines réplique de la part de vos collègues dans le précédent débat, je ne pouvais pas laisser dire des choses à ce point inexactes. Il n'est pas pertinent de comparer, sur la question du contrôle des réseaux sociaux, l'Australie, où les plateformes contrôlent – et donc ne contrôlent pas – avec ce que l'Union européenne veut faire entrer en vigueur – un système de vérification authentique. Ce n'est pas du tout la même chose. Je ne peux pas laisser dire cela, parce que c'est totalement inexact. Voilà.

Le règlement européen eIDAS est d'application directe dans l'ensemble des États membres. Il prévoit que chaque État mette à disposition d'ici décembre 2026 au moins un portefeuille européen d'identité numérique conforme. Il ne s'agit donc pas de transposer une directive.

En revanche, plusieurs adaptations de notre cadre juridique national sont nécessaires pour permettre son déploiement et son utilisation. C'est, par exemple, l'objet de la loi du 16 juillet 2026 relative à un service de signature électronique qualifié, qui permettra notamment de signer électroniquement au moyen du portefeuille numérique.

La Belgique est bien avancée dans ce dossier. Nous disposons déjà d'un portefeuille numérique opérationnel, myGov.be, accessible depuis 2024. L'application compte aujourd'hui près de 800 000 utilisateurs. Elle permet déjà de s'authentifier auprès des services publics, de consulter son e-box et de stocker ou partager des documents.

De nouvelles fonctionnalités telles que la vérification de l'âge seront progressivement intégrées. Aucun frein entre administrations n'a été constaté. Le système est déjà interopérable.

En parallèle, je participe activement aux travaux européens portant sur les actes d'exécution, les spécifications techniques et la certification du futur portefeuille européen. Le principal défi reste aujourd'hui la certification. Aucun État membre n'a encore finalisé son schéma de certification. La Commission européenne reconnaît elle-même que cet élément pourrait avoir une incidence sur le

calendrier du déploiement.

Pour le reste, tout est mis en œuvre pour respecter les échéances européennes. Le développement de myGov.be mobilise des experts spécialisés en identité numérique, en cybersécurité et en développement informatique. Son budget annuel s'élève à 3,5 millions d'euros, couvrant son développement, sa maintenance et son fonctionnement. Les moyens continueront naturellement d'évoluer en fonction de l'avancement du projet et des exigences européennes. Je vous remercie.

02.04 François De Smet (DéFI): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses précises. Si je vous entends bien, la seule difficulté qui subsiste concerne l'incertitude entourant le processus de certification. Nous resterons donc attentifs à cet aspect du dossier. Je vous remercie également pour les précisions apportées, notamment sur le plan budgétaire.

02.05 Patrick Prévot (PS): Madame la ministre, je vous remercie d'avoir apporté un instantané de la situation. Si je vous ai posé cette question, c'est notamment parce que la Commission européenne organisera, les 29 et 30 octobre prochains à Bruxelles, l'EUDI Wallets Launchpad 2.0. Cet événement me semblait être une bonne occasion de vous interroger sur l'état d'avancement de ce dossier.

Je continuerai, bien entendu, à suivre attentivement cette question ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque de nouvelles avancées interviendront.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président:** La question n° 56017815C de Caroline Désir sera considérée sans objet, ainsi que la question n° 56017821C de M. Christoph D'Haese.

03 Question de François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le recours de Smals à Google Cloud" (56017992C)

03 Vraag van François De Smet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het gebruik van Google Cloud door Smals" (56017992C)

03.01 François De Smet (DéFI): *Le Vif a révélé que Smals, l'opérateur informatique commun et transversal des institutions publiques de sécurité sociale et de santé, a retenu Google Cloud pour une partie de ses services, un choix que l'hebdomadaire qualifie d'"opportunité manquée pour l'IT public belge".*

Les données traitées par les institutions clientes de Smals – ONSS, INAMI, mutualités via la Banque-carrefour – comptent parmi les plus sensibles du pays : données sociales et données de santé de l'ensemble de la population.

Le même dossier pointe la concentration de l'identité numérique belge autour d'ITSME société privée détenue par les grandes banques.

Ce choix intervient alors que l'arrêt Schrems II de la Cour de justice de l'Union européenne (C-311/18) a invalidé le Privacy Shield en raison de la portée extraterritoriale du droit américain, dont le Cloud Act, et que le RGPD (articles 44 et suivants) encadre strictement les transferts de données hors Union. L'Autorité de protection des données et la Cour des comptes ont déjà mis en garde contre l'hébergement extra-européen de données sociales et de santé, et la stratégie fédérale G-Cloud visait précisément à mutualiser des capacités souveraines. La loi du 15 janvier 1990 relative à la Banque-carrefour de la sécurité sociale impose des garanties spécifiques.

En conséquence, madame la ministre peut-elle me faire savoir: 1° Si elle confirme le choix de Google Cloud par Smals? 2° dans l'affirmative, les services et catégories de données sont concernés, et selon quelle procédure de marché public ce choix a été opéré, et si des alternatives européennes ont été sérieusement évaluées? 3° les garanties juridiques et techniques – localisation exclusive dans l'Union, chiffrement avec clés détenues par l'État, protection contre l'application extraterritoriale du Cloud Act – obtenues? 4° si l'Autorité de protection des données et le comité de sécurité de l'information ont été

saisis, et avec quel avis? 5° l'articulation de ce choix stratégique avec l'objectif de souveraineté numérique, 6° si elle entend fixer, des lignes directrices contraignantes pour l'hébergement des données sensibles de l'État?

03.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur De Smet, je tiens tout d'abord à rappeler que tout recours au cloud public doit respecter les réglementations belges et européennes ainsi que nos exigences fédérales en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

J'ai pris connaissance de la conclusion d'un contrat-cadre entre Google Cloud et la Smals, lequel vise à ajouter le cloud public comme option d'infrastructure complémentaire à l'infrastructure propre de la Smals. Ce choix ne signifie toutefois pas que l'ensemble des applications ou des données de l'administration fédérale soient hébergées dans un cloud public. La stratégie cloud du gouvernement n'exclut d'ailleurs pas le recours à des fournisseurs de cloud public. Elle prévoit une évaluation au cas par cas de chaque application.

Cette évaluation tient notamment compte des exigences légales, de l'importance stratégique du processus, du niveau de confidentialité et de sensibilité des données ainsi que des risques de dépendance à l'égard d'un fournisseur et des possibilités de sortie. Bien entendu, pour les données sensibles ou les processus critiques, un niveau de souveraineté plus élevé est requis.

Dans le cadre des marchés publics, les différents fournisseurs sont évalués sur la base de critères portant sur la conformité, la sécurité, le coût total de possession ainsi que sur le support proposé. À cet égard, la Smals a organisé une mini-compétition entre plusieurs fournisseurs de services cloud dans le cadre du programme européen OCRE 2024 de GÉANT. À l'issue de cette évaluation, le marché a été attribué à Google Cloud Platform pour des services d'infrastructure et de plateforme.

Il existe en réalité différents modèles de cloud et différents niveaux de souveraineté, allant du cloud public à des infrastructures offrant une souveraineté des données renforcée.

Comme je l'ai déjà indiqué, le simple stockage des données au sein de l'Union européenne ne suffit pas nécessairement à garantir cette souveraineté. Des mesures complémentaires de protection et de contrôle des accès doivent également être mises en œuvre, notamment en matière de chiffrement des données et de gestion des clés.

La concrétisation de ces normes ainsi que l'architecture de référence fédérale se poursuivent actuellement dans le cadre des travaux menés au sein de la future Agence digitale. Dans ce contexte, j'examine comment renforcer et harmoniser davantage ce cadre, en particulier pour les données sensibles et les services critiques.

03.03 François De Smet (DéFI): Merci pour vos réponses. On comprend mieux comment le marché a pu être attribué et comment nous pouvons nous retrouver avec un recours à Google. Ce n'est pas un problème en soi, si ce n'est que ceci renvoie, comme d'habitude, au fait que nous avons peu de solutions purement européennes permettant de préserver totalement, dans les formes administratives mais aussi sur le fond, les garanties de non-partage d'informations avec d'autres pays.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

04 Question de Patrick Prévot à Maxime Prévot (VPM Affaires étrangères, Affaires européennes et Coopération au développement) sur "Les coupures d'internet par les régimes autoritaires" (56018046C)

04 Vraag van Patrick Prévot aan Maxime Prévot (VEM Buitenlandse Zaken, Europese Zaken en Ontwikkelingssamenwerking) over "Het afsluiten van het internet door autoritaire regimes" (56018046C)

04.01 Patrick Prévot (PS): *Monsieur le ministre, le rapport publié le 31 mars 2026 par Access Now et la coalition KeepItOn, dresse un constat particulièrement alarmant: 2025 a été la pire année jamais enregistrée en matière de coupures volontaires d'Internet. 313 coupures d'Internet dans 52 pays, contre 304 en 2024.*

Au début de cette année 2026 cette fois, un régime en particulier s'est tristement singularisé avec l'internet shutdown le plus long jamais appliqué à un pays: celui des Mollahs, avec un blackout numérique de 87 jours.

Plusieurs instruments juridiques – les arrêts de la CEDH et de la Cour de justice de la CEDEAO, la résolution L.20 du 27 juin 2016, etc. – condamnent ces blocages qui peuvent constituer une "atteinte structurelle à plusieurs droits fondamentaux dont ils neutralisent l'exercice" ainsi qu'une mise en danger des populations civiles incapables d'identifier les zones à risques (de frappes, par ex.), les zones où des soins sont prodigués ou tout simplement de communiquer avec leurs proches.

Par cette question, je tenais à revenir sur l'opportunité que constituent les outils GOVSATCOM et IRIS², les alternatives européennes à Starlink, face à la multiplication des blackouts numériques.

Monsieur le ministre, d'abord, comment la Belgique (et plus largement l'UE) condamne-t-elle les internet shutdowns qui deviennent l'arme indispensable à tout régime autoritaire sur le point de vaciller? Si sur le plan technique votre collègue la ministre Matz a confirmé que les outils que sont GOVSATCOM et IRIS² peuvent couvrir un territoire autre que celui d'un État membre de l'UE, quelles sont les conditions juridiques qui permettraient de mobiliser ces capacités lors de crises humanitaires, de violations massives de droits fondamentaux ou encore de catastrophes (naturelles)? Si ces conditions ne sont pas encore clairement établies, le gouvernement compte-t-il porter ce dossier au niveau européen afin d'examiner les possibilités d'utilisation de ces outils dans les contextes particuliers que j'ai relevé dans ma première question?

04.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur Prévot, la condamnation des coupures volontaires d'Internet dans des pays tiers relève de la politique étrangère et de la protection des droits fondamentaux. Je m'en tiendrai donc à mes propres compétences pour vous répondre. Je regrette de ne pouvoir aller plus loin, mais vous savez que je ne recule jamais devant le fait de répondre. Néanmoins, cette question ne relève pas strictement de mes compétences.

Sur le plan juridique, une utilisation de GovSatCom ou des futurs services gouvernementaux d'IRIS² au-delà du territoire de l'Union européenne est possible dans le cadre prévu par la réglementation européenne. Celle-ci prévoit notamment des services destinés à soutenir la gestion de crise et l'action extérieure.

Concernant l'accès d'un pays tiers aux services gouvernementaux, celui-ci est soumis à des conditions spécifiques, notamment à la conclusion d'un accord avec l'Union européenne et au respect des exigences de sécurité. Ce type d'accord doit être approuvé par le Conseil de l'Union européenne.

04.03 Patrick Prévot (PS): Madame la ministre, pour être tout à fait franc avec vous, si j'avais dû lire le début de ma question, j'aurais commencé par "Monsieur le ministre", puisque celle-ci était initialement adressée à M. Maxime Prévot. Je ne sais pas s'il s'agit d'une réorientation qui a mal tourné ou d'une erreur interne de mon côté.

Je vous remercie néanmoins, madame la ministre, d'avoir voulu donner un peu de corps à votre réponse, en dépit de vos compétences, certes, fort limitées en ce domaine.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

05 Questions jointes de

- François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur

"L'absence persistante de désignation du régulateur belge de l'intelligence artificielle" (56018247C)

- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La désignation d'une autorité de surveillance dans le cadre du règlement sur l'IA" (56018492C)

05 **Samengevoegde vragen van**

- François De Smet à Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het uitblijven van de aanstelling van een Belgische AI-toezichthouder" (56018247C)

- Dieter Keuten à Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De aanduiding van een toezichthouder in het kader van de AI Act" (56018492C)

05.01 **François De Smet (DéFI):**

L'Echo publiait ce 18 août une analyse intitulée « Qui contrôle vraiment l'intelligence artificielle en Belgique ? », et constate que notre pays n'a toujours pas désigné son autorité de surveillance du marché en matière d'intelligence artificielle, imputant directement ce retard au partage de compétences entre le Fédéral et les Régions.

Le règlement (UE) 2024/1689 établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle impose aux États membres, en son article 70, de désigner au moins une autorité notifiante et au moins une autorité de surveillance du marché, et de communiquer ces désignations à la Commission au plus tard le 2 août 2025.

Le calendrier d'application est échelonné : interdiction de certaines pratiques depuis février 2025, obligations relatives aux modèles d'intelligence artificielle à usage général depuis août 2025, et régime applicable aux systèmes à haut risque à partir d'août 2026, soit ce mois-ci.

En droit interne, la désignation suppose un accord de coopération entre l'État fédéral et les entités fédérées,

En conséquence, Mme la ministre peut-elle me faire savoir:

1° Si la Belgique a transmis à la Commission européenne, au 2 août 2025, une autorité notifiante et une autorité de surveillance du marché?

2° Dans la négative, où en est le projet d'accord de coopération, quels sont précisément les points de désaccord entre le Fédéral et les entités fédérées, et à quelles dates le Comité de concertation en a-t-il été saisi?

3° Si la Commission européenne a adressé à la Belgique une lettre de mise en demeure ou ouvert une procédure en manquement sur ce fondement?

4° Quelles conséquences concrètes cette carence institutionnelle produit pour les entreprises belges soumises depuis ce mois-ci au régime des systèmes à haut risque, et pour les personnes qui souhaitent introduire une plainte?

5° Le calendrier de désignation définitive, l'institution pressentie et quels moyens humains et budgétaires lui seront affectés?

6° Le régime transitoire de traitement des plaintes avez-vous organisé dans l'intervalle?

05.02 **Dieter Keuten (VB):** Mevrouw de minister, ik ben daarnet nog iets vergeten zeggen. Wij zullen uiteraard elk initiatief dat u neemt om cyberpesten strenger aan te pakken ten volle steunen. Dat is wel de essentie wat betreft jongeren of minderjarigen op sociale media.

Nu gaat het echter over de AI Act. Ik heb opnieuw vragen ingediend over het toezicht op die AI Act. Er is eerder al verwezen naar het BIPT als nationale toezichthouder. We wachten nog op de toezichthoudende autoriteiten van de deelstaten.

Kunt u daarover al wat meer duidelijkheid over verschaffen? Sinds 2 augustus zijn er immers weer extra artikelen van de AI Act in werking getreden. We zitten blijkbaar even in een lacune, nu delen van de AI Act al in werking zijn getreden maar er nog geen handhaving is. Ik ben dus benieuwd naar de stand van zaken.

05.03 Vanessa Matz, ministre: Messieurs les députés, le règlement sur l'intelligence artificielle est entré en vigueur le 1^{er} août 2024, avec une application échelonnée. Le 2 août 2025, les États membres devaient désigner leurs autorités notifiantes et leurs autorités de surveillance de marché. La Belgique n'a pas encore procédé à cette désignation formelle. Depuis le début de cette législature, cette mise en œuvre constitue l'une de mes priorités, à laquelle je m'attelle conjointement avec le ministre de l'Économie.

Dit is in alle transparantie waar we vandaag staan. We werken tegelijk aan een federale wet en aan een samenwerkingsakkoord met de deelstaten. Op federaal niveau zullen de bevoegde overheidsdiensten worden aangeduid volgens hun huidige bevoegdheden. Zij zullen nauw samenwerken met het BIPT, dat de centrale toezichthouder zal zijn.

La notification des organismes d'évaluation de la conformité lui sera également confiée dans une large mesure. L'arrêté royal du 6 avril 2026 fixant le cadre organique du personnel de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) prévoit d'ores et déjà le cadre nécessaire à l'exécution de cette mission. L'avant-projet sera très prochainement soumis au gouvernement en première lecture.

Met betrekking tot het samenwerkingsakkoord met de deelstaten is er geen inhoudelijk meningsverschil tussen de federale overheid en de deelstaten. Het overleg dat nu bezig is, duurt lang en is nodig om ervoor te zorgen dat de regels overal op dezelfde manier worden toegepast. Een ontwerp van samenwerkingsakkoord wordt momenteel besproken door de verschillende overheden en de federale overheid. Daarna zal het worden voorgelegd aan het Overlegcomité.

La Belgique n'a pas encore notifié officiellement ses autorités à la Commission européenne, mais nous lui avons d'ores et déjà communiqué celles qui sont envisagées. Aucune mise en demeure n'a été adressée à la Belgique et aucune procédure en manquement n'a été ouverte sur cette base. Je souhaite également souligner que plusieurs États membres connaissent le même retard.

Enfin, nous tenons compte de l'impact de l'entrée en vigueur de l'AI Act sur les entreprises. Les obligations relatives aux systèmes d'intelligence artificielle à haut risque, initialement applicables à partir du 2 août 2026, ont été reportées au plus tôt au 2 août 2027 à la suite du règlement Omnibus. Cette décision fait suite au retard pris dans la publication des normes techniques harmonisées au niveau européen.

Le retard dans la désignation de nos autorités n'a donc pas de conséquences pour les entreprises belges, qui ne sont pas encore soumises à ce régime. Dans cette attente, elles peuvent adresser leurs questions au SPF Économie, chargé de la mise en œuvre du règlement, ainsi qu'à la Commission européenne via sa plateforme dédiée, l'AI Act Service Desk.

Je vous remercie.

05.04 François De Smet (DéFI): Madame la ministre, je vous remercie. J'entends que nous accusons tout de même un certain retard. Ce n'est pas nécessairement de votre faute, mais je ne peux que le regretter.

Vous venez d'indiquer que cela n'a pas de conséquences directes pour les citoyens ou pour les entreprises, indépendamment de l'AI Act. Néanmoins, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui encore, les uns comme les autres manquent d'interlocuteurs administratifs clairement identifiés. Vous me renvoyez vers le SPF BOSA, mais dispose-t-il de toutes les ressources?

J'espère simplement que cette situation pourra être résorbée dans les meilleurs délais, même si j'entends bien que, comme c'est souvent le cas, cela dépend également de la bonne volonté des entités fédérées.

05.05 Dieter Keuten (VB): Dank u wel, mevrouw de minister, u hebt geen datum of tijdpad gegeven. U bent ermee bezig. Het overleg loopt. Dat is een eerlijk antwoord, mevrouw de minister, maar we blijven dus wachten op de dag waarop er effectief handhaving zal zijn want, zoals de heer De Smet al aangaf, er is nu wel regelgeving ingevoerd, maar nog geen handhaving. Ik vraag me af waarom de hele regelgeving niet wordt uitgesteld totdat er effectief handhaving is. In de rest van de wereld worden datacenters en technologie gebouwd, terwijl we in Europa bezig zijn met reglementering. Als die reglementering er is, dan houden we ons nog eens bezig met het toezicht daarop. Dat duurt dan nog ettelijke maanden, misschien zelfs jaren. We vinden dit niet al te professioneel. Het zou getuigen van duidelijkheid om de AI Act of de reglementen die eronder vallen op te schorten totdat er effectief sprake is van goed geregelde handhaving.

05.06 Minister Vanessa Matz: Over enkele weken zal het wetsontwerp op de agenda van de ministerraad komen. Daarna zal een advies worden gevraagd aan het COC. Dat advies zal pas drie maanden later klaar zijn.

Il s'agit du COC, l'Organe de contrôle de l'information policière (COC).

Dat zal drie maanden duren en dus niet meer voor dit jaar zijn.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

06 Vraag van Leentje Grillaert aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De situatie bij DIGI en het toezicht door het BIPT" (56018321C)

06 Question de Leentje Grillaert à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La situation chez DIGI et le contrôle effectué par l'IBPT" (56018321C)

06.01 Leentje Grillaert (cd&v): Mevrouw de minister, ik verwijs naar de tekst van mijn vraag zoals ingediend.

Uit recent onderzoek van HLN blijkt dat de financiële en operationele situatie van telecomoperator Digi in België ernstige vragen oproept.

Volgens het onderzoek zouden twaalf schuldeisers samen meer dan 4,3 miljoen euro aan schuldvorderingen hebben openstaan. Daarbij zou onder meer sprake zijn van ongeveer 300.000 euro aan openstaande RSZ-bijdragen en aanzienlijke betalingsachterstanden bij leveranciers. Uit cijfers van GraydonCreditsafe zou bovendien blijken dat de Belgische betaalvennootschap van Digi tot voor kort 95 procent van haar facturen meer dan 90 dagen te laat betaalde. Inmiddels zou slechts ongeveer een kwart van de facturen tijdig worden betaald.

Daarbovenop zijn er juridische geschillen met onder meer Proximus en Telenet/Wyre, terwijl Digi volgens de meest recente jaarrekening in 2024 een verlies van 11,8 miljoen euro voor belastingen boekte. Tegelijkertijd heeft het bedrijf naar eigen zeggen al ongeveer 200 miljoen euro geïnvesteerd in de Belgische uitrol van zijn netwerk.

Mevrouw de minister,

Hebt u naar aanleiding van deze berichtgeving het BIPT gevraagd om een formele en actuele stand van zaken over de financiële, operationele en regelgevende situatie van Digi in België?

Kan het BIPT bevestigen dat Digi momenteel aan alle wettelijke en reglementaire verplichtingen als telecomoperator voldoet, en zijn er op dit moment aanwijzingen dat de continuïteit van de dienstverlening of de verdere netwerkuitrol in het gedrang kan komen?

Indien het BIPT vandaag geen formele aanwijzingen ziet voor een risico voor de continuïteit: kan de minister dan de Kamer verzekeren dat het BIPT de situatie actief opvolgt en dat zij hierover op korte termijn een formele stand van zaken aan het Parlement zal bezorgen?

06.02 Minister Vanessa Matz: Mevrouw Grillaert, om ervoor te zorgen dat de wettelijke verplichtingen

worden nageleefd voert het BIPT algemene controles uit, zoals aangekondigd in zijn jaarlijks werkplan. Die controles gaan onder meer over de naleving van de consumentenwetgeving, de veiligheid van de netwerken en andere wettelijke verplichtingen. Naast die aangekondigde controles voert het BIPT ook gerichte controles uit wanneer het bijvoorbeeld via de Ombudsdienst voor telecomcommunicatie informatie krijgt over mogelijke problemen.

Wat betreft de mobiele netwerken, het BIPT heeft ook specifieke metingen uitgevoerd om na te gaan of de operatoren hun verplichtingen op het vlak van dekking naleven. Daaruit blijkt dat DIGI zijn verplichtingen inzake dekking naleeft.

Bij al zijn controles werkt het BIPT altijd op een niet-discriminerende manier. Dat betekent dat alle operatoren op dezelfde manier worden gecontroleerd. Wat betreft de controles uit het verleden en de lopende controles, laat het BIPT mij weten dat er geen specifieke problemen bij DIGI zijn vastgesteld. DIGI komt ook zijn financiële verplichtingen tegenover het BIPT na.

06.03 Leentje Grillaert (cd&v): Mevrouw de minister, bedankt voor uw antwoord. Ik begrijp uiteraard dat iedereen op dezelfde lijst wordt geschoeid en dat alle controles op dezelfde manier gebeuren, maar het feit dat een dergelijk artikel in *Het Laatste Nieuws* verscheen, was toch wel alarmerend. Ik maakte mij daar zorgen over, maar het BIPT deed dat blijkbaar niet. Dat moet ons dan toch geruststellen. We volgen dat verder op vanuit het Parlement en indien nodig komen we met vervolgvragen.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

07 Vraag van Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het commerciële gebruik van de biometrische identiteit" (56018490C)

07 Question de Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'utilisation de l'identité biométrique à des fins commerciales" (56018490C)

07.01 Dieter Keuten (VB): Mevrouw de minister, bij deepfakes worden iemands gedigitaliseerde stem en of beeltenis van het volledige lichaam gemanipuleerd. Denk maar aan het gebruik van gemanipuleerde beelden van bekende personen, tot zelfs de gouverneur van de Nationale Bank van België, Pierre Wunsch, door fraudeurs om reclame voor beleggingen te maken. Anderzijds willen sommige personen hun digitale beeltenis doelbewust en vrijwillig vermarkten en commercialiseren. Welke regels zijn daarvoor van toepassing en zijn die afdoend? Het zou immers kunnen zijn dat ik mijn digitale avatar vandaag wil verkopen of verhuren, maar dat ik in de toekomst beslis om die toestemming in te trekken. Is dat wel mogelijk eens zo'n digitale avatar of beeltenis is losgelaten op het wereldwijde web?

Ten slotte, de AI Act legt sinds 2 augustus van dit jaar transparantieplichtingen op voor bepaalde AI-gegenereerde of gemanipuleerde inhoud. We hebben daarnet echter gehoord dat de toezichthouder nog niet is gestart of geactiveerd. Hoe wordt er vandaag gecontroleerd of commerciële bedrijven of partijen wel voldoen aan de transparantieplichtingen?

07.02 Minister Vanessa Matz: Mijnheer Keuten, de aangehaalde praktijken zijn bijzonder zorgwekkend. Het misbruik van het gezicht of de stem van een persoon kan grote schade veroorzaken. Als door AI gemaakte inhoud zonder toestemming het beeld of de stem van een persoon gebruikt, kan dat bij het platform worden gemeld in het kader van de DSA.

Het platform moet de melding snel behandelen en, indien nodig, de inhoud verwijderen. De bevoegde autoriteiten kunnen ook rechtstreeks vragen om de inhoud te verwijderen. Die verplichtingen gelden ook voor platformen die buiten de Europese Unie gevestigd zijn als zij hun diensten in Europa aanbieden. De grootste moeilijkheid is dat content zich zeer snel verspreidt. Bovendien is het soms moeilijk om de makers ervan te identificeren, vooral wanneer ze zich in het buitenland bevinden.

Wat toestemming betreft, die moet vrij, duidelijk en specifiek zijn. De toestemming kan ook op elk moment worden ingetrokken. In principe moet het gebruik dan stoppen. Dat kan technisch moeilijk zijn wanneer de gegevens al verspreid zijn of in verschillende AI-systemen zijn verwerkt, maar die

moeilijkheid ontslaat bedrijven niet van hun verplichtingen. De GBA is hiervoor bevoegd.

De Europese AI-verordening bepaalt bovendien dat door AI gemaakte of aangepaste inhoud herkenbaar moet zijn. Deepfakes moeten bijvoorbeeld duidelijk worden aangeduid. Die vermelding maakt illegale inhoud uiteraard niet legaal.

Tot slot moeten de Belgische autoriteiten die toezicht houden op de AI-verordening, nog officieel worden aangeduid. In afwachting daarvan kunnen burgers en bedrijven terecht bij de FOD Economie, de Europese AI Act Service Desk en de rechtbanken. Ik blijf voortwerken aan een duidelijke en doeltreffende controle. Vooral wil ik ervoor zorgen dat slachtoffers snel hulp kunnen krijgen.

07.03 Dieter Keuten (VB): Mevrouw de minister, ik dank u voor het antwoord.

De AI-service desk van de Europese Unie had ik nog niet op mijn radar staan. Dat is interessant. Dat zullen wij dus eens bekijken. Hopelijk kunt u ook zo snel mogelijk een overeenkomst over de toezichthoudende autoriteit met de deelstaten bereiken.

Op dit moment hebben we de indruk dat het een ongelijke race is. Wanneer er digitale fraude wordt gepleegd door valse beeltenissen van BV's of bekende Belgen of Walen te gebruiken, kunnen die beelden wel offline worden gehaald maar staan ze in een mum van tijd opnieuw online. Het is dus een ongelijke race. Ik hoop dat de problematiek beter kan worden bestreden door de bevoegdheden in de toekomst meer te centraliseren.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

08 Question de Marie Meunier à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "Le bannissement numérique et la fin de l'anonymat malveillant en ligne" (56018522C)

08 Vraag van Marie Meunier aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De tijdelijke verbanning van sociale media en het einde van anonieme online haatspraak" (56018522C)

08.01 Marie Meunier (PS): Madame la ministre, on en discute régulièrement depuis le début de cette législature et on se rejoint sur un point: le cyberharcèlement et l'impunité en ligne sont vraiment des problématiques sur lesquelles il faut impérativement avancer. Vous avez annoncé vouloir instaurer un bannissement numérique qui permettrait au juge de bannir temporairement des réseaux sociaux des personnes ayant commis des faits de cyberharcèlement, de diffusion d'images intimes sans consentement, de propos haineux ou violents ou encore de propagande terroriste.

Vous faites un lien direct entre ce projet et votre volonté de mettre fin à l'anonymat malveillant en ligne. Le pseudonymat resterait possible, mais la justice pourrait lever l'anonymat en cas d'infraction pénale. Vous avez par ailleurs demandé à l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) de se prononcer sur les modalités concrètes d'identification et de contrôle dans le respect de la vie privée. Plusieurs questions se posent néanmoins quant à l'efficacité de telles mesures, puisque la possibilité de lever l'anonymat suppose que les auteurs puissent effectivement être identifiés et que les faits soient poursuivis. Or la grande majorité des infractions commises en ligne ne donnent pas lieu à des poursuites aujourd'hui.

Madame la ministre, le principe d'un bannissement numérique et celui de la fin de l'anonymat malveillant font-ils consensus au sein du gouvernement? Sinon, quels sont les points qui bloquent encore? Pouvez-vous préciser de manière exhaustive dans quelles circonstances la justice pourrait lever l'anonymat? Concernant le bannissement numérique, quelles infractions pourraient précisément donner lieu à cette peine et quelles plateformes seraient visées? Confirmez-vous qu'un tel bannissement ne pourrait pas dépasser une période de six mois?

Où en est l'avis demandé à l'IBPT sur les modalités d'identification et de contrôle sur les plateformes? Quand le projet de loi sera-t-il finalisé et déposé au Parlement? Enfin, dans le cadre de ces travaux, que prévoyez-vous pour permettre qu'un plus grand nombre d'infractions pénales commises en ligne

soient effectivement poursuivies en justice? Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez à mes questions.

08.02 Vanessa Matz, ministre: Madame Meunier, l'impunité en ligne doit cesser, c'est une évidence. Ce qui est puni dans l'espace public doit aussi l'être en ligne. C'est précisément l'objectif des deux projets de loi que je prépare actuellement, à savoir le bannissement numérique et la fin de l'anonymat malveillant. Le bannissement numérique consiste en une peine complémentaire, prononcée par le juge, qui vise la suspension des comptes ayant servi à commettre l'infraction et l'interdiction d'en ouvrir de nouveau sur ces mêmes plateformes. Il ne s'agit aucunement d'une interdiction générale d'utiliser internet.

Le modèle français voté en mai 2024 est une source d'inspiration, mais certains éléments, tels que le champ d'application de la sanction et la proportionnalité, doivent être examinés. Le champ d'application et les modalités précises du dispositif que je prévois pour la Belgique font actuellement l'objet d'une analyse approfondie. L'avis de l'IBPT sur les modalités d'identification et de contrôle est en cours de finalisation.

Je serai particulièrement attentive à la protection de la vie privée. Je suis convaincue que l'efficacité d'un bannissement est indissociable de la fin de l'anonymat malveillant en ligne, puisqu'il est nécessaire de pouvoir identifier la personne condamnée. C'est tout le sens de mon projet de loi visant à mettre fin à l'anonymat malveillant en ligne.

Le pseudonymat reste la règle mais l'identification *a posteriori* devient possible, strictement sous contrôle judiciaire. Un cadre existe déjà pour l'utilisation des cartes prépayées. L'article 127 de la loi du 13 juin 2005 sur les communications électroniques modifiée en 2016 permet déjà l'identification des acheteurs de cartes prépayées pour permettre aux autorités judiciaires d'identifier les utilisateurs dans le cadre d'enquêtes judiciaires.

Mon projet de loi a fait l'objet de premières discussions lors de réunions intercabinets et il est soumis à consultation auprès d'experts, notamment des services de la justice. À l'issue de ces consultations, je proposerai une version consolidée au gouvernement. Je continue de porter ces projets de loi avec force et conviction, car ces outils donneront à la justice les moyens de protéger les citoyens tout en préservant les droits de chacun.

08.03 Marie Meunier (PS): Madame la ministre, merci pour vos différentes réponses. Je suis contente d'entendre que tout avance.

En parallèle de tout cela, je vous informe qu'avec mon collègue Khalil Aouasti, nous avons déposé il y a quelques mois une proposition de loi en commission de la Justice pour permettre à un juge de contraindre les plateformes à révéler l'identité, sur les réseaux sociaux, quand une plainte est déposée. Nous nous tenons évidemment à disposition. Nous espérons recevoir le soutien nécessaire pour que cette proposition puisse voir le jour. Elle complète votre projet de loi. Avançons tous dans le même sens.

08.04 Vanessa Matz, ministre: Madame Meunier, nous avons rencontré votre collègue Aouasti, qui nous avait sollicités au moment du dépôt de votre texte. Il s'agit effectivement d'une parfaite complémentarité par rapport à nos objectifs.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 56018698C de M. Gilles Foret est sans objet.

09 Question de Dimitri Legasse à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'utilisation de l'IA par l'administration fédérale" (56019192C)

09 Vraag van Dimitri Legasse aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "Het gebruik van AI door de federale overheid" (56019192C)

09.01 **Dimitri Legasse** (PS): Madame la ministre, la Belgique a pris plusieurs initiatives pour réguler l'utilisation de l'IA par l'administration. Sans être exhaustif, on peut citer: le Plan national de convergence pour le développement de l'IA, l'application de la législation par le SPF Économie, la création d'un Comité consultatif d'éthique des données et de l'intelligence artificielle, etc.

En juillet 2025, une Charte pour un usage responsable de l'IA dans les services publics a été signée. Cette charte a été signée par l'ensemble des SPF, ainsi que par la Défense et la police. Elle énonce des principes fondamentaux: la garantie de pouvoir échanger avec un être humain, la transparence en cas d'utilisation de l'IA; le contrôle humain pour chaque usage d'une IA dans un domaine sensible, la possibilité de recours pour toute décision administrative où l'IA est intervenue, la formation continue des fonctionnaires, et j'en passe.

Ces principes sont positifs. La charte constitue une très bonne initiative. Convenons toutefois qu'il s'agit d'engagements volontaires (et non d'obligations contraignantes), d'un contrôle a priori (et non a posteriori), d'une forme d'autocontrôle (et non d'un contrôle externe) et qu'il n'y a pas de transparence sur l'utilisation de l'IA par l'administration ni d'obligation de *reporting* auprès de la population. Or les citoyens ont le droit d'avoir une vue claire de la manière dont l'IA est employée. Cela vaut pour tous les SPF, mais, à plus forte raison, pour ceux qui sont susceptibles d'utiliser des données à caractère personnel, comme le SPF Santé et le SPF Sécurité sociale.

Madame la ministre, pouvez-vous détailler comment la charte est appliquée? Quel contrôle a posteriori a-t-il été mis en place? Comment obtenir de l'information concrète sur la manière dont l'administration utilise l'IA? Pourquoi ne pas instaurer une obligation de *reporting* afin que les différents SPF, ainsi que la Défense et la police, soient amenés annuellement à faire la transparence sur leur usage de l'IA? Il importe que les travailleurs soient consultés en amont et en aval au sujet de l'introduction de l'IA dans leur travail., d'autant plus que certains présidents de partis parlent de supprimer 100 000 fonctionnaires. C'est donc on ne peut plus important. Comment cette concertation pourrait-elle avoir lieu?

09.02 **Vanessa Matz**, ministre: Monsieur Legasse, la charte constitue une première étape essentielle dans l'encadrement de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fédérale. Elle fixe un socle commun de principes autour de la transparence, du contrôle humain, de la protection des droits fondamentaux et du maintien de l'humain au cœur du service public.

Il n'existe actuellement aucun mécanisme spécifique de contrôle externe et systématique a posteriori de l'application de cette charte. Sa mise en œuvre relève de la responsabilité de chaque administration signataire, qui s'est engagée volontairement à en appliquer les principes.

Cela ne signifie toutefois pas qu'aucun suivi n'est effectué. J'avais notamment demandé au Collège des présidents de réaliser un inventaire des outils d'intelligence artificielle utilisés au sein de l'administration et d'identifier les cas d'usage pour lesquels l'intelligence artificielle pourrait apporter une réelle valeur ajoutée. Cet exercice a permis de disposer d'une vision transversale de l'utilisation de l'intelligence artificielle à l'échelle fédérale.

Je souhaite aller encore plus loin au travers de la stratégie en matière d'intelligence artificielle que j'ai présentée le mois dernier. Mon objectif est de passer davantage de l'expérimentation au déploiement, tout en renforçant notre capacité à maîtriser ces technologies.

Pour les services publics, je prévois de renforcer les compétences des agents et de traduire les principes de la charte en outils pratiques et opérationnels, tout en maintenant un contrôle humain. Cette démarche s'inscrit pleinement dans la mise en place de l'Agence digitale, dont l'un des sept piliers est spécifiquement consacré à l'innovation et à l'intelligence artificielle.

Dans ce cadre, un centre d'excellence en intelligence artificielle sera développé afin de mutualiser

l'expertise, d'accompagner les administrations dans leurs cas d'usage et de développer des standards ainsi que des outils communs pour une utilisation sûre, responsable et transparente de l'intelligence artificielle. Ce centre d'excellence permettra aussi d'assurer un suivi structuré des usages et une vision commune des cas d'usage au sein de l'administration.

Cette transformation doit se faire avec les agents. La formation, l'accompagnement au changement et le dialogue avec les agents font bien entendu partie intégrante du déploiement de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fédérale. La charte constitue le point de départ d'un processus participatif et constructif avec les administrations.

Actuellement, nous opérationnalisons l'utilisation de l'intelligence artificielle au travers de la nouvelle stratégie IA et de la construction de l'Agence digitale, dont je vous rappelle que le principe a été approuvé par le gouvernement en juillet dernier.

09.03 Dimitri Legasse (PS): J'entends la réponse de madame la ministre concernant ce point de départ et la volonté d'associer les fonctionnaires qui seront amenés à utiliser l'intelligence artificielle à une démarche de participation et de co-construction. J'entends également que cela ne signifie pas la mise en place d'un contrôle a posteriori. D'ailleurs, sauf erreur de ma part, je n'ai pas entendu qu'un tel contrôle serait envisagé à ce stade. Or il s'agissait précisément de l'un des éléments soulevés dans mon intervention. Dès lors, je pense qu'il mériterait une réelle réflexion de votre part.

J'ai bien compris la logique proposée: passer de la phase d'expérimentation à celle du déploiement, dans le cadre d'une co-construction associée à un centre d'excellence, à des standards et à un suivi structuré. Tout cela va dans le bon sens. Toutefois, au-delà de la co-construction, au-delà de l'outil visant l'excellence et au-delà des standards, il me semble nécessaire de prévoir également une obligation de *reporting* ainsi qu'un mécanisme de contrôle a posteriori. Enfin, il me paraît également important de pouvoir rassurer les fonctionnaires quant à leur emploi. Je vous remercie.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

10 Question de François De Smet à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "La préparation de la Belgique aux cyberattaques" (56019266C)

10 Vraag van François De Smet aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De paraatheid van België tegen cyberaanvallen" (56019266C)

10.01 François De Smet (DéFI): *Deux signaux convergents ont été publiés en moins de vingt-quatre heures. Le 22 septembre 2026 à six heures, Agoria publie une étude dont il ressort que des entreprises technologiques belges, c'est-à-dire précisément celles qui devraient être les mieux armées, sont insuffisamment protégées.*

Le même jour, la Cour des comptes européenne conclut que l'Union européenne elle-même est insuffisamment armée face aux cyberattaques.

La Cour des comptes a audité la préparation des administrations fédérales aux incidents cyber et relevé des écarts de maturité importants entre services. La Belgique, qui héberge les sièges de l'OTAN et des institutions européennes, présente une surface d'exposition sans commune mesure avec sa taille.

En conséquence, Madame la Ministre peut-elle me faire savoir:

1° combien d'entités essentielles et importantes se sont enregistrées auprès du CCB depuis l'entrée en vigueur de la loi du 26 avril 2024, rapporté au nombre d'entités estimées concernées par secteur?

2° le taux de conformité constaté aux obligations de gestion des risques, et combien de contrôles et de sanctions administratives ont été engagés à ce jour?

3° le niveau de maturité cyber des administrations fédérales elles-mêmes — SPF, institutions de sécurité sociale, entreprises publiques autonomes — au regard des recommandations de la Cour des

comptes ? Combien d'incidents significatifs ont été notifiés au CCB en 2025 et depuis janvier 2026, et quelle proportion concerne des entités publiques ?

4° si le gouvernement a donné suite à la demande de convocation du Conseil national de sécurité sur l'exposition de la Belgique aux menaces hybrides, et à quelle date ?

5° les conclusions que la Belgique tire du rapport de la Cour des comptes européenne pour sa propre architecture de cybersécurité, et si les moyens du CCB seront préservés dans l'exercice budgétaire en cours ?

10.02 Vanessa Matz, ministre: Monsieur De Smet, la cybersécurité des services publics est une responsabilité majeure et j'y accorde une très grande importance. Les administrations fédérales gèrent des données sensibles et assurent les services indispensables. Une cyberattaque peut donc non seulement toucher l'administration mais aussi la continuité des services rendus aux citoyens et aux entreprises. Nos administrations doivent donc montrer l'exemple, c'est pourquoi j'en fais une priorité.

Les chiffres confirment la nécessité d'agir. En 2025, le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) a reçu 75 notifications d'incidents concernant des administrations publiques, dont 13 incidents significatifs. Depuis janvier 2026, 89 incidents ont déjà été notifiés, dont 15 significatifs. Ces chiffres concernent uniquement les incidents qui ont été détectés et notifiés au CCB. Il est évidemment possible que certaines attaques ou tentatives d'attaques ne soient pas immédiatement détectées ou ne fassent pas l'objet d'une notification. Il n'est par définition pas possible d'en déterminer précisément le nombre.

C'est justement pour réduire cet angle mort que je travaille à renforcer les capacités de détection, la surveillance et la notification des incidents. La loi NIS2 considère les administrations publiques fédérales comme des entités essentielles. Pour le 18 avril 2026, elles devaient avoir réalisé une première évaluation de conformité et atteint au moins le niveau *basic* du référentiel CyberFundamentals. En 2027, elles devront atteindre le niveau *essential* et, si elles accusent un retard, au moins le niveau *important*.

L'enquête menée par le CCB au début de 2026 montre que la mise en œuvre a commencé mais que des écarts importants subsistent. Les administrations doivent donc poursuivre et accélérer leurs efforts. La responsabilité première appartient à chaque service public et à son comité de direction. Chaque organisation doit désigner un responsable de la mise en œuvre de NIS2, généralement son Chief Information Security Officer (CISO) ou son conseiller en sécurité de l'information. Celui-ci fait le lien entre le comité de direction, le SPF Stratégie et Appui (SPF BOSA) et les équipes chargées de la mise en œuvre.

J'ai toutefois choisi de ne pas laisser chaque administration agir seule. Avec le CCB et le SPF BOSA, nous avons élaboré une politique commune de cybersécurité pour les services publics fédéraux. Cette politique repose sur quatre piliers: un référentiel commun, des outils de mise en œuvre, une supervision claire et un accompagnement centralisé. Le SPF BOSA coordonne la mise en œuvre de NIS2 au sein de l'administration fédérale. Il suit l'avancement dans les différentes institutions, en fait rapport au niveau des présidents et signale au niveau politique les éventuelles difficultés budgétaires.

Le SPF BOSA intervient également dans l'éventuelle désignation d'organisations publiques fédérales supplémentaires comme entités NIS2. Le CCB, le SPF BOSA et le service d'Audit fédéral interne assurent ensemble l'encadrement et le suivi. Les administrations peuvent notamment s'appuyer sur le modèle International Association of Accessibility Professionals (IAAP) de Smals.

C'est précisément pour mieux coordonner la transformation numérique de l'État que j'ai décidé de mettre en place l'Agence digitale. La cybersécurité est l'une de ses missions. Elle devra veiller à ce que la sécurité soit intégrée dès la conception des services publics numériques et à renforcer la coordination des administrations.

Pour les questions qui relèvent de la cybersécurité tout court, je vous invite à vous adresser au premier ministre, parce que je ne suis compétente que sur les aspects en lien avec l'administration fédérale.

10.03 François De Smet (DéFI): Je vous remercie d'avoir détaillé l'état actuel de notre armement et de notre protection. Je dois vous avouer que je reste très inquiet – sans aucune critique ici. C'est

simplement que les menaces hybrides qui nous entourent, qui sont en train de nous frapper, sont très importantes et – je le pense très globalement – très sous-estimées.

Nous parlons du secteur public, mais je n'ose pas imaginer le nombre d'entreprises privées, ou même d'entreprises semi-publiques, qui sont attaquées et qui ne le signalent pas, par exemple parce qu'elles cèdent à un *ransomware*.

Je pense que nous avons raison d'investir là-dedans. Nous soutiendrons chaque action de prévention et de sécurisation que vous mènerez pour nos entreprises publiques et nos administrations.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

[11] Vraag van Dieter Keuten aan Vanessa Matz (Modernisering van de overheid, Overheidsbedrijven, Ambtenarenzaken, Gebouwenbeheer van de Staat, Digitalisering en Wetenschapsbeleid) over "De toegankelijkheid van de overheidsdiensten" (56019398C)

[11] Question de Dieter Keuten à Vanessa Matz (Action et Modernisation publiques, Entreprises publiques, Fonction publique, Gestion immobilière de l'État, Numérique et Politique scientifique) sur "L'accessibilité des services publics" (56019398C)

[11.01] Dieter Keuten (VB): Madame la ministre, j'ai bien entendu vos réponses jeudi dernier, durant la séance plénière. Je propose de reporter cette question.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: Votre question n° 56019398C est donc reportée, monsieur Keuten.

La dernière question, n° 56019734C, est une question de M. Patrick Prévot, qui a aussi demandé à la reporter. La réunion est levée. Je vous remercie.

La réunion publique de commission est levée à 12 h 31.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.31 uur.